



ORGANISATION DES MERCREDIS :

Le mercredi, un accueil animé par les agents d'animation du Claé, vous est proposé dans la structure de l'école des Pechs du Vers. Une participation financière est demandée aux familles (selon leur quotient familial).

Un nouveau tarif à la demi-journée sera mis en

place à la rentrée de septembre 2024 Attention : Il n'y a pas de cantine donc pensez au pique-nique pour les enfants qui restent toute la journée !

Les horaires sont : arrivée du matin entre 8h et 9h

Dans le cas d'un départ à midi : entre 13h et 13h15

Dans le cas d'une arrivée l'après-midi : entre 13h00 et 13h15

Les départs du soir se font entre 17h et 18h

Pour la bonne organisation des activités, merci de respecter ces horaires. Certaines activités nécessitent un départ de la structure ou ne peuvent pas être réorganisées avec un nombre de participants différent.

Sur inscription préalable obligatoire sur le portail Carte plus

Attention : Pas de transports scolaires.

Quoi de neuf à l'école?

Septembre 2024



Regroupement Pédagogique Intercommunal Les Pechs du Vers

Blars

Cras

Lauzès

Lentillac du Causse

Nadillac

Orniac

Sabadel-Lauzès

Sénaillac Lauzès

Nos Coordonnées



Questions relatives à l'organisation de la cantine, de la garderie, des transports :

secrétariat de la mairie et Claé des Pechs du Vers :

- mairie.lespechsduvers@orange.fr
- Tél mairie : 05 65 31 33 07
- clae.lespechsduvers@orange.fr
- Tél Claé : 06 07 72 89 23

Questions relatives à l'organisation générale sur le temps scolaire

Carole Delchambre-Marty, directrice :

- 0460138a@ac-toulouse.fr
- 05 65 70 61 40
- Le Maire :

Alain MARTY 06 74 93 06 39

Rédaction : Nadine COPOIX
Secrétaire de mairie

LE CENTRE DE LOISIRS ASSOCIE A L'ECOLE

Le Claé qu'est ce que c'est ?

C'est un Centre de Loisirs Associé à l'Ecole qui vient en remplacement de la garderie périscolaire. Le Claé propose un accueil différent aux enfants avec des choix d'activités variées durant les temps périscolaires. (pas d'obligation pour l'enfant qui reste libre d'y participer ou pas). Elodie Morin, directrice, organise ce Claé.

En complément de la Directrice, l'équipe est composée de Genviève (Atsem)- Anne-Marie - Aurélie - Eva - Isabelle - Elodie et plusieurs intervenants ponctuels.

Ce service est subventionné par la Caisse d'Allocation Familiale.

Il est facturé aux parents selon le nombre de présences des enfants : un enfant qui arrive le matin avant 9h45 est comptabilisé sur une présence - un enfant qui reste manger à la cantine est comptabilisé sur une présence et un enfant qui part après 16h45 est comptabilisé sur une présence. Ce qui peut faire trois présences par jour pour un enfant qui arrive tôt le matin et repart tard le soir. Le tarif est évolutif en fonction du quotient familial. Il est facturé en une fois à la fin du mois en comptabilisant le nombre de présences du mois. Les Tarifs 2023/2024 allaient de 3 à 13 € en fonction du nombre de présences et du quotient familial. Chaque année, les tarifs sont votés en Conseil municipal.



A la rentrée de Sept
Annabelle Hamiche

sera remplacée par Marion Bonnard

Tess Fine-Bosc termine l'année scolaire et ne reviendra pas en septembre, elle sera remplacée par Elodie Morin

Nous souhaitons à Annabelle et Tess une très belle réussite dans leurs nouveaux projets.

Nouveau matériel et budget annuel

La commune a en projet d'investir dans trois ordinateurs cette année : deux pour les institutrices et un pour le Claé.

L'école dispose d'un budget annuel, alloué par les collectivités, qui se compose pour chaque classe comme suit :

Manuels scolaires et papier 1000 € - sortie en bus 750 € - cadeau de Noël 200€ - inscription piscine : 150€ - transports à la piscine 500€.

Une subvention aux coopératives scolaires est versée par la commune des Pechs du Vers pour l'ensemble de l'école pour 650€

: - : - : - : - : - : - : - : - : - :

LES EFFECTIFS 2024 25 :

Cycle 1 : 19 élèves : 7 PS (à confirmer) / 6 MS / 6 GS

Cycle 2 : 27 élèves (une répartition sera certainement envisagée pour les CE2) : 10 CP / 8 CE1 / 9 CE2

Cycle 3 : 21 élèves : 13 CM1 / 8 CM2

HORAIRE ECOLE : 9H00 - 12H00 et 13h30- 16h30



La Société A.P.I. gère les repas de notre cantine. Cette Société missionne un cuisinier, sur place, afin de confectionner les repas.

Les repas préparés par le cuisinier sont basés sur les critères qualitatifs suivants :

- Il ne travaille aucun produit PPE (prêt à l'emploi) : la cuisine est faite maison sur place avec des menus à thème validés par une diététicienne.
- Sur demande, des menus végétariens ou végétan sont confectionnés.
- La loi Egalim est appliquée.

Le tarif du repas sera voté en Conseil municipal durant l'été 2024.

Les communes du RPI continuent à prendre en charge une participation financière par repas pour les enfants demeurant sur leur commune (déjà déduit du montant du repas).

La commune est en train d'étudier la possibilité d'une tarification du repas de cantine à 1€ pour les quotients familiaux inférieurs à 1000€. L'étude est actuellement en cours et les parents seront tenus informés.

Le Self

Le self est accessible aux élèves à partir du CP.

C'est l'occasion, pour les élèves, d'apprendre à reconnaître ses besoins et à les respecter, ce self permet également à les responsabiliser.

Entre 12h et 12h45, les enfants, peuvent aller manger quand ils veulent. Ce qui leur laisse le choix, selon leurs besoins, de se reposer, se défouler ou manger. Ils ont ensuite jusqu'à 13h15 pour finir de manger et aller jouer.

Pour aller manger, ils se lavent les mains, puis une animatrice leur sert le repas sur un plateau. Ils choisissent où s'asseoir et prennent le temps qu'ils veulent pour manger (entre 12h et 13h15), ils ne sont ni pressés, ni ralentis. Une animatrice les accompagne dans la file d'attente et dans la cantine.

Une fois le repas terminé, ils débarrassent leurs plateaux (responsabilisation) tout en apprenant le recyclage (composte, poubelle déchet, poubelle recyclable). Puis c'est le moment de jouer ! Les animatrices leur auront préparé un programme d'animation.

Afin de faciliter la gestion des réservations et annulations de repas, vous devez réserver les repas de vos enfants dans votre espace CARTE +.

Vous pouvez réserver pour plusieurs mois à l'avance.

Pour ne pas être facturé, un repas doit être annulé une semaine avant la date. Aucun repas ne sera réservé ou annulé par mail.

Dès le mois de septembre 2024, ce module réservation fonctionnera également pour les mercredis...

Un identifiant avec mot de passe est fourni lors de l'inscription de votre premier enfant à l'école, ensuite vous pourrez accéder à votre espace personnel Carte + en vous connectant sur <https://lespechsduvers.cartepius.fr>

Cet espace vous permet également de vérifier les consommations de votre enfant.

Un pointage se fait journallement par les intervenants du Claé.

En cas d'erreur de pointage, vous devez le signaler au Claé, par mail, afin qu'une régularisation soit effectuée, s'il y a lieu, après vérifications des services. Les présences au Claé sont comptabilisés à la fin du mois en une seule fois.

Comment je règle les présences Claé et les repas de cantine ?

Chaque fin de mois, les consommations sont facturées par émission d'un titre transmis en Trésorerie. Ces titres sont à régler directement à la Trésorerie (ou via internet sur le site Payfip).

Vous devrez fournir votre quotient familial CHAQUE ANNEE afin que les tarifs dégressifs soient appliqués. Sans ce document vous serez facturés au tarif maximum.

Transports scolaires



Les transports scolaires sont réalisés avec deux bus :

Le bus 9 places d'Anne Marie CONTE - ALLIBERT pour le secteur de :
Nadillac, Cras, Lamothe-Cassel, Saint Martin de Vers et Saint Cernin

Et le bus 23 places pour le secteur de Eva pour le secteur de :
Sénaillac-Lauzès, Orniac, Blars, Lentillac du Causse, Sabadel-Lauzès, Lauzès.

Si le matin ou le soir, votre enfant ne prend pas le bus, merci de prévenir le chauffeur :

Secteur Nadillac : Anne-Marie 06 82 21 92 90

Secteur de Blars : Eva 06 82 67 86 44

Ces transports sont, en partie, financés par la Région

Il est obligatoire d'inscrire et de réinscrire chaque année votre enfant sur LIO.FR.

Attention rentrée de septembre 2024 :

Des nouvelles règles s'appliquent pour les élèves qui sont scolarisés en dehors du secteur de la carte scolaire :

Si vous désirez que votre enfant vienne sur un point d'arrêt existant : contactez la mairie pour plus d'information.

- : - : - : - : - : - : - : - : - : -

Un grand parking, facilement accessible, est à votre disposition derrière l'école.
Merci de privilégier celui-ci plutôt que le petit parking réservé à la mairie.

Nous vous rappelons, que pour la sécurité des enfants empruntant le bus, il est strictement interdit de stationner sur la route, le long et en face du bâtiment scolaire.



Deux groupements de parents mais deux missions totalement différentes !

L'Association de Parents d'Elèves est un groupe de parents qui se mobilise pour organiser des manifestations qui permettent de collecter des fonds pour que l'ensemble des élèves de l'école participe à des sorties ou voyages.

Une assemblée générale annuelle désigne le bureau de l'association.

Les Délégués de parents d'élèves sont élus (par l'ensemble des parents) en début d'année scolaire. Ils ont pour mission de vous représenter auprès des enseignantes mais aussi des élus. Vous pouvez les contacter pour échanger de vos difficultés ou soumettre vos suggestions...



- : - : - : - : - : - : - : - : - : -



Les Cours de musique continuent après l'école
Renseignements et inscriptions préalable auprès de l'école de musique de Labastide-Murat

Mail : ecolemusiquecausse@gmail.com

Tél : 07 82 06 61 01

- : - : - : - : - : - : - : - : - : -

À la suite de l'autoévaluation, voici les axes retenus pour le futur projet d'école :

- **Améliorer la fluence de la lecture**
- **Renforcer la mémorisation des faits numériques**

L'école dans son environnement institutionnel et partenarial – collaboration avec les partenaires culturels, scientifiques, sportifs, internationaux et du développement durable et partenaires économique et technologique :

- **Réaménager collectivement les espaces extérieurs de l'école dans une démarche d'éducation au développement durable** (projet commun avec le PEDT)

La vie, le bien-être de l'élève, climat scolaire : climat scolaire et bien-être dans l'école :

- **Maintenir le bon climat scolaire dans l'école**